



## Q&R N° 1

**Date :** Le 15 août 2017

**Projet:** Québec : A&G Cabinets de croissance - Aménagement des locaux SECTEUR C (01B46-17-050)

---

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

---

### Question 1 :

Le domaine requis concerne-t-il la spécialité dans la construction de cabinets de croissance ou il s'agit plutôt d'un ingénieur mécanique et électrique traditionnel de bâtiment?

### Réponse 1 :

Le mandat de l'expert-conseil est en lien avec le génie mécanique et électrique traditionnel. Il devra préparer les plans et devis des modifications à apporter dans deux locaux afin de raccorder les services aux cabinets (plomberie, ventilation, électricité). Les cabinets de croissance seront achetés par les approvisionnements de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

### Question 2 :

Je me demande quelle est la différence entre les offres :

01B46-17-050 et  
01396-171810 / B

### Réponse 2 :

L'appel d'offres 01B46-17-050 d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est pour les services d'architecture et génie (A&G) d'un consultant (mécanique/électrique) pour le raccordement des cabinets.

L'appel d'offres 01396-171810 / B est émis par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour l'achat de cabinets de croissance.

---

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.